

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action
et des comptes publics

**Projet d'arrêté
désignant les opérations de restructuration des services centraux et des services
déconcentrés de la direction générale des douanes et des droits indirects ouvrant droit
au complément indemnitaire d'accompagnement**

NOR :

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique ministériel unique des ministères économiques et financiers en date du ,

Arrête :

Article 1^{er}

Les opérations énumérées ci-après constituent des opérations de restructuration qui ouvrent droit au bénéfice du complément indemnitaire d'accompagnement institué par le décret du 19 mai 2014 susvisé :

- resserrement du réseau comptable par centralisation du recouvrement des recettes et création de pôles comptables interrégionaux ;
- réorganisation des services de surveillance terrestres et aéromaritimes et des services de soutien en vue de renforcer leur capacité d'intervention et de s'adapter à l'évolution des missions et des risques de fraude ;
- réorganisation des services des opérations commerciales pour tenir compte des évolutions nationales et communautaires en matière de dédouanement et de fiscalité ;
- réorganisation des services d'administration générale notamment pour tenir compte de la création ou de l'évolution de services à compétence nationale ou de services spécialisés.

Article 2

Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des douanes
et des droits indirects,